

Rapport 2025 des autorités judiciaires jurassiennes

Le Tribunal cantonal publie son rapport d'activités 2025 à l'attention du Parlement.

Le rapport présente les activités déployées en 2025 par les instances judiciaires cantonales. Il est renvoyé pour le détail au rapport disponible sur le site internet du Tribunal cantonal¹.

A l'exception d'une charge de travail conséquente liée à une augmentation constante du nombre d'affaires introduites, respectivement à leur complexification, aucun dysfonctionnement important n'est à signaler. Compte tenu de ces surcharges, le Tribunal cantonal a dû continuer de recourir à un renfort supplémentaire en greffier, afin d'être en mesure d'absorber les dossiers entrants, sans que ce soutien ne permette toutefois de résorber le retard accumulé.

Le personnel supplémentaire élu respectivement nommé en début d'année ne l'a été que dans le cadre de l'arrivée de Moutier, étant rappelé que les autorités judiciaires sont captives des procédures introduites.

Le Tribunal cantonal estime que la justice jurassienne a bien fonctionné. La charge de travail à laquelle les diverses instances doivent faire face continue d'être extrêmement élevée. Le Tribunal cantonal remercie l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la justice pour leur engagement soutenu.

Personne de contact : Jean Crevoisier, président 2025 du Tribunal cantonal, 032 420 33 00

¹ <https://www.jura.ch/JUST/Instances-judiciaires/Tribunal-cantonal/Rapports-et-prises-de-position/Rapports-annuels-et-prises-de-position-du-Tribunal-cantonal.html>